

Concours : illustration de la couverture du Guide de l'étudiant 2018-2019

À l'occasion de la prochaine édition du Guide de l'étudiant de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la Direction Partenariat Entreprise et Insertion Professionnelle (DPEIP) invite les étudiants de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne à concevoir le visuel de sa prochaine couverture, tirée à 15000 exemplaires, diffusée aux étudiants de première année de licence, aux personnels administratifs et aux enseignants de l'université à la rentrée.

REGLEMENT

Qui peut participer ?

Les participants doivent être inscrits à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour l'année universitaire 2017-2018. Dans cette perspective, une copie de la carte étudiant sera exigée.

Le candidat peut participer à titre individuel ou dans le cadre d'un collectif. Dans ce second cas, il appartient aux créateurs de désigner un représentant de l'ensemble des membres du groupe qui devra, lors du dépôt de candidature, présenter un document le désignant comme tel, signé par l'ensemble des créateurs.

Que peut-on gagner ?

Le lauréat ou le groupe sélectionné recevra un bon cadeau d'une valeur de cinq cents euros (500€).

Le nom du lauréat figurera sur la publication.

Les 2^e et 3^e prix seront des bons cadeaux d'une valeur de trois cents euros (300€).

Les créations sélectionnées pourront faire l'objet d'une exposition temporaire, notamment lors des Journées Portes Ouvertes de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ou lors des journées de pré-rentrées.

Contraintes et mentions devant figurer sur la couverture

Le visuel doit être au format « portrait », 148 mm par 209 mm, en PDF, 300 dpi haute résolution.

Des mentions obligatoires figureront sur le visuel et seront intégrées par la DPEIP. Le gabarit comportant ces éléments est fourni aux candidats. Ce gabarit n'est pas modifiable par les candidats.

Les techniques de création sont totalement libres : photo, peinture, dessin,... S'il s'agit d'une peinture ou d'un dessin, il faudra ensuite numériser la création.

Comment participer ?

La date limite de participation au concours est fixée au jeudi 15 mars 2018.

Pour participer, il suffit au candidat d'envoyer :

- **une copie de sa carte étudiant 2017-2018 attestant de son inscription à Paris 1 Panthéon-Sorbonne**
- **le formulaire d'inscription ci-après complété et signé**
- **sa création au format demandé**

A l'adresse suivante :

Par mail benjamin.esnault@univ-paris1.fr

S'ils le souhaitent, les candidats pourront également faire parvenir leur projet sur support papier, pour un meilleur rendu, à la DPEIP (Direction Partenariat Entreprise & Insertion professionnelle) à l'adresse suivante :

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Centre Pierre Mendès France
DPEIP - Jeu concours
90, rue de Tolbiac
75013 Paris

Attention ! L'envoi du support papier ne peut se substituer à l'envoi numérique.

Désignation du Lauréat

Le lauréat sera désigné, par consultation des membres d'un jury constitué comme suit :

- la présidence de l'Université
- l'équipe de la Direction Partenariat Entreprise & Insertion professionnelle
- l'équipe de la Direction de la Communication
- les enseignants de l'UFR d'Arts plastiques

Selon le nombre de projets proposés, il se peut que ne soit présentée au jury qu'une présélection de créations.

Les résultats du concours seront communiqués par mail à tous les participants.

Les projets non retenus seront à la disposition de leurs auteurs au centre Pierre Mendès France, en C 804, 8^{ème} étage, ascenseurs verts.

Propriété intellectuelle

La couverture sélectionnée reste la propriété de son/ses auteur(s). Mais, par l'acceptation de ce règlement, le lauréat autorise l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne à utiliser et modifier son image, notamment pour y ajouter le logo de l'établissement. Le lauréat accepte de fournir le fichier source.

Les projets présentés doivent être libres de tout droit de propriété intellectuelle. Les participants s'engagent, en cas d'emprunt à une œuvre préexistante appartenant à un tiers, à en avoir été préalablement autorisés par l'auteur ou par les ayants-droits de l'œuvre concernée.

Protection des informations fournies : le formulaire de candidature pourra servir de preuve de candidature et servira uniquement à l'identification des projets, une fois le choix établi. Ces données ne seront enregistrées dans aucune banque de données, ni cédées à un tiers.